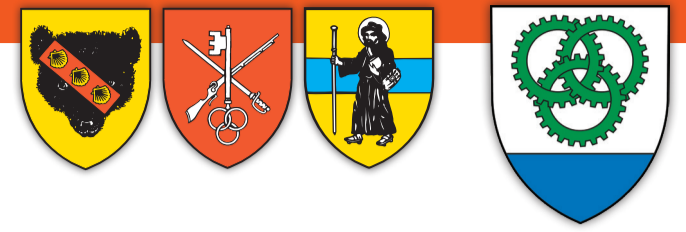


## COMMUNE DE LA VALLÉE DE JOUX : ÉLECTIONS COMMUNALES DU 27 SEPTEMBRE 2026



## COMMUNIQUÉ

# L'élection à la proportionnelle en 6 questions

C'est un scrutin historique qui se tiendra le 27 septembre prochain. Il s'agira de désigner pour la première fois les autorités législatives et exécutives de la nouvelle Commune de La Vallée de Joux qui naîtra le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Avec une grande nouveauté pour les habitantes et habitants des Communes de L'Abbaye et du Lieu : l'élection du Conseil communal au système proportionnel.

Selon la Constitution vaudoise, ce système, déjà en place à la Commune du Chenit, est impératif pour toute commune de plus de 3'000 habitant-e-s. C'est donc le cas pour la nouvelle Commune de La Vallée de Joux et ses 7'317 habitant-e-s (au 31.12.2025). Un système qui mérite quelques explications :

## 1. QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME PROPORTIONNEL ?

C'est un mode de scrutin à un seul tour où les candidat-e-s figurent sur une liste. Ils-elles se regroupent en fonction de leurs valeurs, appartenance politique et/ou intérêts.

Dans un premier temps, les sièges sont répartis entre les listes, proportionnellement au nombre de suffrages recueillis par chaque liste ayant obtenu au moins 5% des voix.

Dans un deuxième temps, chaque liste attribue les sièges qu'elle a obtenus à ses candidat-e-s qui ont reçu le plus de voix.

## 2. COMBIEN DE SIÈGES SERONT À POURVOIR ?

Le nouveau Conseil communal comptera 70 sièges.

Mais afin d'assurer une bonne représentation, chaque ancienne Commune forme un arrondissement électoral dont le nombre de sièges est proportionnel à sa population (au 31.12.2025).

Soit 46 sièges pour Le Chenit, 15 pour L'Abbaye et 9 pour Le Lieu.

Mais ce système de quota ne sera valable qu'en 2026. En 2031, la Commune de La Vallée de Joux ne formera plus qu'un seul arrondissement électoral.

## 3. QUELLES SERONT LES LISTES EN PRÉSENCE ?

À ce jour, 3 groupes politiques ont déjà annoncé leur intention de présenter une liste : le groupe iCi (Identité Combière Indépendante), le groupe Ouvert et Solidaire et le groupe Entente Combière. (Voir encadré). Ces groupes sont l'émanation des anciens groupes existants à la Commune du Chenit (UDI, Rose-Vert et Force 3) et devraient former des listes dans chaque ancienne Commune.

D'autres groupes de citoyennes ou citoyens peuvent se constituer en fonction de leurs valeurs, de leur couleur politique ou de leurs intérêts.

## 4. COMMENT DÉPOSER UNE LISTE ?

Pour déposer une liste, il faut réunir des personnes désireuses de former un groupe, sachant qu'il n'y a pas un nombre minimum de candidat-e-s à réunir. Il faut ensuite donner un nom à cette liste. Enfin elle doit être parrainée par 10 électeurs de l'arrondissement électoral.

La date limite pour le dépôt des listes est fixée au lundi 3 août 2026 à 12h00 dans chaque arrondissement.

## 5. COMMENT ÊTRE CANDIDAT-E ?

Pour être candidat-e, il faut rejoindre l'un des groupes déjà annoncés ou créer un nouveau groupe.

## 6. QUI PEUT VOTER ET/OU ÊTRE CANDIDAT-E ?

Toutes les habitant-e-s de La Vallée de Joux, y compris les étrangers titulaires d'un permis B ou C qui ont leur domicile en Suisse depuis 10 ans, dont 3 dans la Canton de Vaud.

Une année et demie après le vote populaire, le processus de fusion est entré dans sa phase la plus concrète. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027, date de naissance de la nouvelle Commune de La Vallée de Joux, le COPIL vous informe régulièrement de l'avancement des travaux préparatoires.

Pour en savoir plus :  
<https://fusion.valleedejoux.ch>



## LES 3 GROUPES POLITIQUES DÉJÀ CONSTITUÉS

**iCi: Identité Combière indépendante** s'inscrit dans la continuité de l'UDI (Union Démocratique Indépendante) de la commune du Chenit. Fidèle à cet héritage, iCi élargit son action à l'ensemble de La Vallée de Joux. Constituée en association indépendante, iCi se situe dans une sensibilité centre droit, tout en se distinguant des partis traditionnels. Ses membres, libres de toute affiliation partisane, partagent une vision commune : promouvoir un développement régional équilibré, garantir une gestion rigoureuse des finances publiques et encourager une participation active des Combières et des Combières à l'avenir de leur Commune.

**CONTACT : M. Bertrand MEYLAN**  
info@ici-vdj.ch - +41 78 741 36 62 - www.ici-vdj.ch

**GOS: Ouvert & Solidaire.** Représentant les diverses sensibilités de gauche et les « hors partis » dont le cœur penche du même côté, le groupe Ouvert & Solidaire se réunit autour de valeurs progressistes, environnementales et sociales. Nous défendons une vision équilibrée du développement régional, plaçant le bien-être collectif au cœur des décisions : mobilité durable, économie locale dynamique, accès aux services, inclusion et protection de l'environnement. Attachés à la proximité, nous promovons une gouvernance participative, transparente et représentative, attentive aux besoins des habitant-e-s.

**CONTACT : M. Olivier GÉRY**  
olivier.gery@cc-chenit.ch - +41 77 269 46 02 - www.ouvert-solidaire.ch

**EC: L'Entente Combière** est un mouvement politique indépendant issu de l'actuel groupe politique Force 3 du Conseil communal du Chenit.

Ni de gauche, ni de droite, le pragmatisme, le bon sens et l'efficacité sont ses valeurs. Liée à aucun parti, l'Entente Combière agit dans l'intérêt de la nouvelle Commune et de sa population. Elle souhaite être un élément fédérateur à l'écoute des citoyen-ne-s et travailler à la construction de l'avenir de la plus grande commune du canton.

**CONTACT : M. François VILLARD**  
francois.villard@sevjnet.ch - +41 79 257 34 29 - www.ententecombiere.ch

## ÉLECTION À LA MUNICIPALITÉ

L'élection à la Municipalité se tiendra au suffrage majoritaire à deux tours.

Là aussi afin d'assurer une bonne représentation, chaque ancienne Commune forme un arrondissement électoral dont le nombre de sièges à la Municipalité est fixé par la convention de fusion acceptée le 22 septembre 2024, soit : 4 sièges pour Le Chenit, 3 pour L'Abbaye et 2 pour Le Lieu.

L'élection du Syndic ou de la Syndique se fera aussi dans un scrutin majoritaire à 2 tours, mais dans un arrondissement unique regroupant toute la Commune de La Vallée de Joux.

### CALENDRIER:

**27 septembre :** élection à la Municipalité, 1<sup>er</sup> tour, ainsi que le Conseil communal.

**18 octobre :** élection à la Municipalité, 2<sup>e</sup> tour.

**8 novembre :** élection à la Syndicature, 1<sup>er</sup> tour.

**29 novembre :** élection à la Syndicature 2<sup>e</sup> tour.